

diocésaires et législatives du règne de Louis XVI, et plusieurs Discours de rentrée prononcés à la cour de Cassation.

ROYER (GABRIEL-ANTOINE), député de 1879 à 1889, né à Sey-Chazelles (Moselle) le 1^{er} octobre 1825, entra à l'École de Saint-Cyr, servit comme officier dans l'infanterie, prit part à plusieurs campagnes et parvint au grade de chef de bataillon au 31^e de ligne. Admis à la retraite en 1875, il devint maire de Spincourt et conseiller général de la Meuse. Candidat républicain à la Chambre des députés, en remplacement de M. Bily décédé, il fut élu, le 2 février 1879, député de l'arrondissement de Montmédy, par 10,563 voix (11,822 votants, 16,953 inscrits), contre 514 à M. d'Égremont. Il siégea à gauche et vota pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur le droit de réunion et sur la presse. Réélu, le 21 août 1881, par 7,253 voix (13,563 votants, 16,891 inscrits), contre 4,950 à M. d'Égremont et 1,267 à M. Périllon, il reprit sa place dans la majorité, soutint les ministères Gambetta et J. Ferry, vota pour les crédits du Tonkin, et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Meuse, fut réélu, le 2^e sur 6, député de ce département, par 28,246 voix (70,523 votants, 83,103 inscrits). M. Royer opta, comme précédemment, avec la gauche modérée, se prononça pour les cabinets Rouvier et Tirard, pour l'expulsion des princes, fut élu questeur de la Chambre (octobre 1888) après les démêlés de la question avec le syndicat de la presse, fut réélu le 10 février 1889, et se prononça dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Officier de la Légion d'honneur (1874).

ROYER-COLLARD (PIERRE-PAUL), député au Conseil des Cinq-Cents et de 1815 à 1812, né à Sompuis (Marne) le 21 juin 1763, mort à Châteauioux (Loire-et-Cher) le 4 septembre 1845, d'une famille janséniste, fils d'un riche cultivateur, fit ses études au collège de Chaumont, puis à celui de Saint-Omer tenu par les frères Doctrinaires, et devint professeur de mathématiques dans cet établissement, qu'il quitta pour aller professer à Moulins. Rénouant à l'enseignement pour le barreau, il étudia le droit et débuta comme avocat à Paris en 1787. Il adopta avec réserves les principes de la Révolution, et fut nommé par la section de Saint-Louis-en-l'Île membre du conseil de la commune, dont il fit partie jusqu'au 10 août 1792. L'année suivante, au nom de la section de la *Fraternité* (ci-devant Saint-Louis-en-l'Île), il présenta à la Convention une adresse en faveur des enrôlements volontaires contre l'insurrection vendéenne à ses débuts. Après le 31 mai, il se déroba aux poursuites et se retira à Sompuis chez sa mère jusqu'au 9 thermidor. En 1791, à propos d'une réquisition de l'autorité directoriale, qu'il jugeait arbitraire, il rédigea une protestation au nom de ses concitoyens. Le 23 germinal an V, il fut élu député de la Marne au Conseil des Cinq-Cents, par 175 voix (201 votants). Il chercha à constituer un cercle d'hommes politiques partageant ses idées, et se lia particulièrement avec Quatremère de

Quincy, Camille Jordan et Corbière. Avec leur aide, il rallia le groupe des royalistes et parut pour la première fois à la tribune à propos d'une loi sur la liberté des cultes, présentée par Camille Jordan au nom d'une commission, et qui réclamait le rétablissement du culte catholique. Compromis lors du 18 fructidor, il vit son élection annulée, ne cacha pas ses sentiments royalistes, et, partisan avoué de la monarchie constitutionnelle, fut mêlé aux complots organisés par les agents des Bourbons, notamment par d'André et Camille Jordan (1799), et fit partie du « conseil royal » constitué à Paris le 21 février 1800. Il blâma la lettre adressée, après le 18 brumaire, par le roi au marquis de Clermont-Gallerande, afin d'offrir au général Bonaparte le rôle de Monk, et lui écrivit : « Sa Majesté n'a plus de mandataires à Paris. Son conseil est dissous. Le souvenir que Sa Majesté daignera garder de ses services en sera la récompense. » En 1799, il avait épousé Mlle de Forges de Châteauioux. Fixé à Paris, il commença de s'occuper de philosophie. Ayant découvert quelques volumes de Thomas Reid, il s'en servit pour combattre les doctrines de Condillac, alors régnautes, dans un article du *Journal des Débats* de 1806, qui produisit un grand effet. L'auteur devint d'emblée une autorité en matière de philosophie, et, en 1811, Pastoret, doyen de la faculté des lettres et professeur titulaire de la chaire de philosophie à la Sorbonne, étant devenu sénateur, proposa sa succession à Royer-Collard. Nommé par Fontanes, ce dernier débuta non sans difficultés, sans antécédents dans la science, presque sans disciples, tout d'abord ses efforts furent assez mal accueillis. Il ne forma que peu d'élèves, parmi lesquels Victor Cousin, tandis que la plupart des étudiants suivaient le cours de Laromiguière. Royer-Collard, qui s'était montré très réservé à l'égard de Napoléon, alla, lors de la rentrée de Louis XVIII, lui présenter ses hommages à Compiègne. Le roi le fit directeur de la librairie et il choisit immédiatement pour secrétaire général M. Guizot. Très lié avec M. de Montesquieu, membre de la Commission du gouvernement nommée provisoirement par Louis XVIII, et son ancien collègue au « conseil royal » de 1800, il eut une grande part à la rédaction du projet de loi sur la presse adopté par les deux Chambres, et fut l'auteur du célèbre règlement sur l'instruction publique, qui créait dix-sept universités et une école normale, et rendait l'indépendance aux fonctionnaires de l'Université, règlement qui, d'ailleurs, ne fut pas mis en pratique. Pendant les Cent-Jours, Royer-Collard, doyen de la faculté des lettres, prêta serment à l'empereur, mais envoya Guizot à Gand auprès du roi. Lors de la seconde Restauration, il ne songea plus à détruire l'Université impériale, se contenta de faire déléguer l'ancienne autorité du grand maître à une commission fonctionnant sous le contrôle du ministre de l'Intérieur, et fut président de cette commission. Le 22 août 1815, le grand collège de la Marne l'envoya siéger à la Chambre des députés, par 196 voix (188 votants, 282 inscrits). Le changement de ministère le jeta dans l'opposition constitutionnelle. Il combattit les ultra-royalistes et fut un des promoteurs de la loi qui fixait à 300 francs le cens électoral. Réélu, le 4 octobre 1816, par 110 voix (176 votants, 279 inscrits), il exerça dans la Chambre et même dans le gouvernement une influence incontestée, tout en étant des plus antipathiques aux royalistes de

l'extrême droite qui l'accusaient d'avoir voulu, par l'abaissement du cours, faire passer le pouvoir de l'aristocratie aux mains de la classe moyenne. Ils l'attaquèrent violemment dans la session de 1817 à propos du budget de l'instruction publique. Il n'en conserva pas moins sa position, jusqu'à ce qu'il fut, après une lutte de plusieurs sessions, écarté du conseil d'Etat, ainsi que Camille Jordan, Barante et Guizot. M. de Serre, qui avait signé sa destitution, lui écrivit pour l'informer que le roi le nommait conseiller d'Etat honoraire avec une pension de 10,000 francs. Royer-Collard répondit : « J'adresse cette lettre non au ministre, non à l'ancien ami dont je détourne ma pensée, mais à l'homme qui, ayant connu mes sentiments les plus intimes, saura mettre ma conduite dans son véritable jour. Je sais quel respect est dû au roi. Je ne voudrais pas lui désobéir, et cependant je ne puis accepter une pension... Je ne me crois pas obligé d'accepter un traitement secret sur des fonds secrets; j'abaisserais mon caractère de député, je dégraderais les services que vous rappelez; j'aime mieux qu'ils soient oubliés... » Royer-Collard avait parlé avec vivacité contre la nouvelle loi électorale; il se montra également opposé à la loi contre la presse, se prononça contre la guerre d'Espagne et s'éleva hautement contre la loi qui punissait de mort le sacrilège. Il était considéré alors comme un des premiers orateurs de la Chambre, et jouissait en outre d'une réputation d'intégrité absolue. On a souvent cité la définition qu'il donna (1826), à la tribune, du droit de pétition : « Le mot droit de pétition est impropre; la pétition est plus qu'un droit, c'est une faculté naturelle comme la parole. Quiconque a la parole peut demander quoi que ce soit à qui que ce soit. Il se fait des pétitions partout, à Constantinople comme à Paris; seulement, en France, elles se groupent en signatures sur une feuille de papier. A Constantinople, les pétitionnaires brûlent les maisons et incendient les palais. La pétition de Paris est d'une meilleure nature que celle de Constantinople. » Royaliste dévoué, il se condait pourtant, dans la plupart des circonstances graves, les efforts des libéraux. Après avoir obtenu sa réélection, le 1^{er} octobre 1821, dans le 2^e arrondissement de la Marne (Vitry-le-François), par 187 voix (306 votants, 379 inscrits), contre 105 à M. Gillet, il échoua dans cette circonscription, le 25 février 1824, mais il fut élu le même jour dans le 1^{er} arrondissement du même département (Châlons-sur-Marne) par 156 voix (279 votants, 322 inscrits), contre 86 à M. de Saint-Chamans. Membre de l'Académie française en 1827, il fut renvoyé la même année (17 novembre) à la Chambre des députés par plusieurs arrondissements électoraux : 1^o le 1^{er} de la Marne (Châlons), avec 163 voix sur 213 votants et 263 inscrits, contre 41 à M. de Saint-Chamans; 2^o le 2^e de la Marne (Vitry-le-François) avec 116 voix (219 votants, 243 inscrits), contre 99 à M. Gillet; 3^o le 2^e de l'Hérault (Béziers) avec 287 voix (485 votants, 636 inscrits), contre 195 à M. Rescas-Paliguan; 4^o le 2^e du Rhône (Lyon-Sud), avec 460 voix (719 votants, 810 inscrits), contre 184 à M. Delhomme; 5^o le 7^e de Paris, avec 703 voix (890 votants), contre 179 à M. Carnet de la Bonardière; 6^o le 3^e de Seine-et-Marne (Melun), avec 223 voix (349 votants, 351 inscrits), contre 115 à M. Rolland d'Ereville; 7^o le 3^e des Vosges (Neuchâteau), avec 49 voix (69 votants, 84 inscrits), contre 19 à M. Baudol-Martinet. Il opta pour Vitry-le-François. Nommé président de

la Chambre en 1828, il prêta son concours au ministère Martignac, combattit la politique qui prévalut à la fin du règne de Charles X, et, comme président, dut présenter lui-même au roi (mars 1830) l'Adresse des 221, par laquelle la Chambre refusait de suivre le gouvernement dans la voie où il s'était engagé; le roi ne voulut pas en entendre la lecture. Le lendemain, la Chambre était prorogée. Royer-Collard partit pour Châteauneuf, fut réélu à Vitry-le-François le 12 juillet 1830, par 113 voix sur 181 votants, ne prit personnellement aucune part à la révolution qui renversa la branche aînée, et se rallia à la monarchie de Louis-Philippe. Mais il était déjà vieux, affaibli, et dégoûté de la politique. Réélu encore, le 5 juillet 1831, par 201 voix (279 votants, 320 inscrits), contre 70 à M. Williams, il soutint Casimir Périer, dont la mort acheva de le décourager et de lui inspirer le goût de la retraite. Le 21 juin 1834, ses électeurs lui renouvelèrent son mandat, par 192 suffrages (262 votants, 312 inscrits), contre 63 à M. Williams. Il leur avait dit dans sa profession de foi : « Le gouvernement représentatif, ce premier besoin de la France, perd de son énergie et même de sa vérité par la surabondance de notre esprit démocratique. Mais il survivra toujours des principes qui doivent être défendus dans toutes les conjonctures. Toute ma vie vous répond que je serai toujours fidèle à cette grande cause, qui est celle de la France et la vôtre. » Partisan d'un gouvernement fort, il opta jusqu'au bout avec la majorité conservatrice et doctrinaire, protesta contre les lois de septembre, et s'éleva contre la coalition qui renversa le ministère Molé. Mais il se désintéressa de plus en plus de la politique active, et après avoir été réélu encore à son siège de député, le 4 novembre 1837, par 217 voix (263 votants, 361 inscrits), et le 2 mars 1839, par 276 voix (311 votants), il échoua, le 9 juillet 1842, avec 114 voix contre 201 à l'élu, M. Lenoble. Malade depuis 1844, il succomba l'année suivante. Sévère et rude à l'excessif, Royer-Collard avait adopté à l'égard de ses deux filles un singulier système d'éducation, les soumettant aux travaux les plus durs, aux épreuves les plus pénibles. Très dur d'ailleurs envers lui-même, il s'astreignait aussi à une existence d'une grande simplicité. Il recevait avec politesse, mais avec une roideur dont il ne put jamais se départir, et son salon, que fréquentèrent Guizot, le duc de Broglie, Ampère, de Barante, Casimir Périer, Villemain, etc., fut longtemps l'écho du parti libéral. Comme philosophe, il n'eut pas, sans doute, une originalité bien marquée; mais l'éloquence de ses leçons captivait ses auditeurs. Quoiqu'il ait beaucoup écrit, on n'a guère de lui que des discours : *Discours prononcé à l'ouverture du cours d'histoire de la philosophie moderne* (1813); *Discours de réception à l'Académie française* (1827); *Opinions sur l'inamovibilité des juges* (1815); *Sur la loi des élections* (1816); *Sur la liste individuelle* (1817); *Sur le projet de loi relatif aux journaux* (1817); *Sur le projet de loi relatif à la publication des journaux et écrits périodiques* (1820); *Sur la loi relative à la répression des délits de presse* (1822); *Sur l'hérédité de la pairie* (1831); *Sur le projet de loi de septembre sur la presse* (1835).

ROYÈRE (JEAN-MARC DE), député en 1789, né au château de Badefols (Dordogne) le 1^{er} octobre 1727, mort au couvent d'Alcozaba (For-

tugal) le 21 mai 1802, fut destiné à l'état ecclésiastique. Sacré évêque de Tréguier le 26 avril 1767, puis évêque de Castres en 1773, il fut élu, le 28 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Castres. Il fut de la minorité qui refusa de consentir aux réformes, quitta Paris après les journées des 5 et 6 octobre, revint à Castres, donna sa démission de député le 26 février 1790, et fut remplacé par Cavalhiès. Le 14 juillet 1791, une bande de révolutionnaires menaça de piller sa maison. Il se réfugia en Espagne, puis en Portugal, dans un couvent de Bernardins où il mourut. Au mois de février au VII, quelques-unes des lettres qu'il écrivait à la ci-devant princesse de Chimay, née de Cabarus et femme de Tallien, furent interceptées et communiquées au Conseil des Cinq-Cents; mais elles ne révélèrent que l'intérêt pris par le prélat aux événements dont la France était le théâtre.

ROYOL (JEAN), représentant du peuple en 1813, né à Tournon (Ardèche) le 14 mars 1796, mort à Tournon le 23 février 1864, fils d'agriculteurs devenus commerçants, fit de brillantes études au collège de sa ville natale, fut reçu avocat à Paris, et débuta au barreau de Tournon en 1821. Juge de paix de son canton en 1830, président du tribunal civil de Tournon en 1833, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Ardèche à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 9, par 44,291 voix; il annonça, aussitôt après son élection, qu'il abandonnait à l'Etat son traitement de président du tribunal, fit partie, à l'Assemblée, du comité de législation, et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit ses fonctions judiciaires.

ROYS (RICHARD-JOSEPH-TIMOLÉON DE LÉDIGNAN SAINT-MICHEL, COMTE DE), député de 1877 à 1886, né à Paris le 14 août 1839, mort à Paris le 29 décembre 1886, « fils de Victor-Anne Courad, comte de Roys de Ledignan, et de Marie-Angéline-Mathilde Le Charon », fut élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et appartint à l'armée comme officier de chasseurs à pied, puis de zouaves. Il se retira avec le grade de capitaine vers la fin de l'Empire et s'occupa d'agriculture. Il reprit du service pendant la guerre franco-allemande, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de Seine-et-Marne (1871), et se présenta pour la première fois aux élections législatives de 1876, dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube; il échoua, le 5 mars, avec 4,911 voix, contre 5,562 à l'élu, M. Piot, monarchiste. Mais, après la dissolution de la Chambre, M. de Roys fut de nouveau, dans le même arrondissement, le candidat des républicains, et l'emporta avec 5,506 voix (10,974 votants, 12,132 inscrits), sur M. Piot, député sortant, candidat officiel, qui n'en obtint que 5,423. M. de Roys fut révoqué alors par le gouvernement de son grade de lieutenant-colonel du 47^e régiment de l'armée territoriale. Il alla siéger à gauche, soutint le mi-

nistère Dufaure et la politique opportuniste des cabinets qui suivirent, se prononça contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, prit une part active aux discussions des questions militaires et du budget de l'armée, fut rapporteur (juin 1880) du projet de loi sur l'instruction militaire, combattit (juin 1881) le projet Laisant sur le service de trois ans, et fut réélu, le 21 août 1881, par 5,472 voix (10,124 votants, 12,062 inscrits), contre 4,291 à M. Piot. Il opina pour les ministères Gambetta et J. Ferry, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et continua de se faire une spécialité des questions militaires, dans lesquelles on lui reconnaissait une sérieuse compétence. Il parla également (novembre 1883) sur le cumul des fonctions, interpella le gouvernement (janvier 1884) sur la crise économique et se montra protectionniste; donna son avis (juin 1884) sur la révision de la Constitution par le Congrès; interpella (octobre 1884) sur la politique douanière; fut rapporteur (janvier 1885) du budget extraordinaire de la guerre; et appuya (février) les surtaxes sur les céréales. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de l'Aube, M. de Roys fut élu député de ce département, au second tour (18 octobre), le 2^e sur 3, par 41,225 voix (66,086 votants, 78,297 inscrits). Il reprit sa place dans les rangs de la gauche modérée, attaqua vivement le gouvernement de Juillet (mai 1886) lors de la discussion sur les pensions à accorder aux victimes de février 1848, appuya de nouveau (juin) le relèvement des taxes sur les céréales, et opina avec la majorité. Décédé au cours de la législature, il fut remplacé, le 20 février 1887, par M. Charonnat, radical.

ROZE (PIERRE-LOUIS-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chambéry (Savoie) le 23 mai 1759, mort à une date inconnue, avocat, devint, en 1791, vice-interdant général de la Savoie, puis président du tribunal de Verceil. Elu, le 22 germinal an V, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents, il prit place parmi les clichyens, protesta contre la violation du secret des lettres et vit son élection annulée au 18 fructidor. Il ne reparut plus sur la scène politique, et redevint, après les traités de 1815, président de tribunal en Savoie.

ROZÉ (LOUIS-FRANÇOIS), député en 1789, né à Paris le 21 mai 1737, mort à Paris le 2 septembre 1792, était curé de Malleville (Eure) lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Caux. Il ne s'y fit pas remarquer, partit en congé le 1^{er} août 1790, ne revint plus siéger, et mourut quelque temps après.

ROZET (JEAN-HUBERT), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Jolville (Haute-Marne) le 24 janvier 1753, mort à une date inconnue, était maître de forges au Clos-Mortier. Le grand collège de la Haute-Marne, par 55 voix sur 106 votants, l'envoya, le 11 mai 1815, siéger à la Chambre des Cents-Jours; son rôle politique, fort obscur, prit fin avec la session.

ROZIER (ANTOISE-VINCENT), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Verrières (Aveyron) le 5 juillet 1756, mort à Montpellier (Hérault) le 21 novembre 1817, fut reçu, en 1781, avocat au parlement; il embrassa les principes de la Révolution, devint successivement juge au tribunal de district de Genesse, juge au tribunal

civil de Seine-et-Oise en l'an V, juge au tribunal de cassation en l'an VI, et fut élu, le 26 germinal an VII, député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents. Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Après le 18 brumaire, il fut nommé juge à la cour d'appel de Montpellier (30 floréal an VIII) titre qu'il échangea contre celui de conseiller à cette même cour en 1811. Président à la cour de Montpellier le 4 septembre 1830, il fut admis à la retraite, comme tel, le 16 février 1833.

ROZIÈRE (THOMAS-LOUIS-MARIE-EUGÈNE DE), membre du Sénat, né à Paris le 3 mai 1820, fit son droit et fut (1842-1845) un élève distingué de l'école des Chartes. Répétiteur à cette école (1846-1854), il épousa la fille de M. Giraud (V. ce nom) professeur de droit, et, lorsque celui-ci fut nommé ministre de l'Instruction publique, il remplit auprès de lui les fonctions de chef du cabinet (1851). Il collabora à la *Bibliothèque de l'École des Chartes* et à la *Revue du droit français et étranger*, et publia un grand nombre d'ouvrages spéciaux qui lui valurent une solide renommée dans le monde savant, et le poste d'inspecteur général des Archives départementales en 1858. Son *Histoire de Chypre*, publiée en 1842, fut couronnée par l'Académie des Inscriptions. On remarque encore : *Formulae andegavenses* (1814); *Carulair de l'église de Saint-Sépulchre* (1849); *Formules inédites d'après un manuscrit de Saint-Gall* (1853); *Formules visigothiques* (1854); *Un grand coutumier de Normandie* (1867); *Dissertations sur le droit ecclésiastique* (1869); *Liber diurnus* (1869), etc. Le 29 juin 1871, M. de Rozière fut nommé membre de l'Institut. Suppléant (1872) de M. Laboulaye au collège de France, officier de la Légion d'honneur (11 octobre 1873), conseiller général du canton de Sévérètte (Lozère) de 1853 à 1871, il fut élu (3 janvier 1879) sénateur de la Lozère, par 141 voix (243 votants). Il s'inscrivit au centre gauche, prit part, en 1883, aux débats sur le conseil supérieur de l'Instruction publique, se prononça contre l'article 7 de la loi Ferry, soutint les institutions républicaines, tout en votant parfois avec la droite, repoussa l'expulsion des princes, fut réélu sénateur le 5 janvier 1888, par 207 voix (393 votants), et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

ROZIÈRES (JULES), député de 1883 à 1885, né à Viviez (Aveyron) le 11 juin 1843, débuta dans la vie politique le 1^{er} avril 1883; élu, à cette date, en remplacement de M. Teillard, démissionnaire, député de l'arrondissement de Figeac, par 11,017 voix (21,113 votants, 25,537 inscrits), il siégea à la gauche de la Chambre et soutint de ses votes la politique opportuniste. Il se prononça pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Lot, il échoua avec 32,724 voix (72,290 votants). Le 30 mai 1890, M. Rozières s'est porté adjudicataire du factage des colis postaux dans Paris, moyennant une redevance annuelle de 7,515 francs.

RUALÈM (PIERRE-JEAN), député en 1789, né et mort à des dates inconnues, abbé d'Illes-lès-Villenoy et intendant de Mesdames tantôt du roi, fut élu, le 21 mars 1789, député suppléant du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Meaux. Admis à siéger, le 30 octobre 1789,

en remplacement de M. Barbou démissionnaire, il ne joua qu'un rôle très effacé à l'Assemblée, parmi les membres du côté droit, et ne prit qu'une fois la parole, sur le tableau de situation du Trésor public. Il signa les protestations du septembre 1791 contre les actes de l'Assemblée, et émigra.

RUAMPS (PIERRE-CHARLES DE), député en 1791, membre de la Convention, né à la Motte-Aubert (Charente-Inférieure) le 29 décembre 1750, mort à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) le 15 avril 1808, était propriétaire-cultivateur à Saint-Saturnin-du-Bois (Charente-Inférieure) et lieutenant de canonniers gardes-côtes avant la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, en avril 1789, député suppléant du tiers aux États-Généraux sans être appelé à y siéger. Administrateur du département (24 juin 1790, membre du directoire du département (21 novembre suivant), il fut élu, le 30 août de la même année, député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, le 5^e sur 11, par 249 voix sur 446 votants; il siégea dans la majorité et fut envoyé à Rochefort (août 1792) pour y réunir de l'artillerie; il s'acquitta avec succès de cette mission. Réélu, le 5 septembre 1792, dans le même département, membre de la Convention, le 5^e sur 11, par 507 voix sur 691 votants, il prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal : « Louis est coupable, il est convaincu de conspiration, je le condamne à la mort. » Il se prononça aussi contre l'appel au peuple et contre le sursis. Membre du comité de sûreté générale (21 janvier 1793), il fut envoyé en mission à l'armée du Rhin (3 avril). Chargé de « ranimer l'esprit public à Strasbourg », il prit des mesures énergiques, destitua les administrateurs, poussa les prêtres au mariage, fit arrêter nombre de suspects, entra en lutte contre Custine, dénonça le ministre de la guerre Bouchotte dans une lettre datée de Wissembourg le 21 juillet 1793, l'accusant de « nous avoir fait autant de mal qu'un ministre envoyé de Coblenz »; fut dénoncé, à son tour, et rappelé à la Convention qui accepta sa justification. Là, il demanda l'accélération de la justice révolutionnaire, défendit les Jacobins contre les attaques de Rewbell, fut envoyé (11 février 1794) à l'armée des côtes de Cherbourg et à celle des côtes de Brest, y affirma la subordination des généraux aux représentants du peuple, et, de retour à Paris, s'éleva vivement contre la loi du 22 prairial qui organisait le tribunal révolutionnaire : « Si une telle loi était adoptée sans discussion, s'écria-t-il, il ne resterait plus qu'à se brûler la cervelle au pied du tribunal. » Il avoua plus tard (6 germinal an III) qu'à cette époque il conspirait déjà la perte de Robespierre, et qu'il avait dû défendre Carnot contre Bourdon (de l'Oise) qui parlait de le faire guillotiner. Aussi prit-il une part active aux menées que préparèrent le 9 thermidor; mais la réaction thermidorienne ne lui pardonna pas ses excès de zèle dans ses diverses missions, et Ruamps, sous le coup de dénonciations imminentes, se laissa aller plus d'une fois à exprimer ses craintes; à la séance du 30 frimaire an III, il souleva un orage en disant « qu'on avait amnistié les brigands de l'Ouest, qu'il suffisait d'être député pour être inquiété, et qu'il aimerait mieux être Charette que député »; le 1^{er} germinal, il accusa le côté droit de vouloir l'assassiner, et, le 12, il attaqua résolument les comités, prétendant qu'ils trahis-

saient la République et qu'ils payaient les officiers chargés de défendre la Convention avec les lions de l'Angleterre. Dénoncé par André Drumont, il fut encore accusé, le 16, d'avoir tramé, au café Payen, l'assassinat de 17 représentants, et fut décrété d'arrestation le 29; il se constitua prisonnier le lendemain soir, fut décrété d'accusation le 2 prairial, et bénéficia de l'amnistie générale du 4 brumaire an IV. Il renonça alors à la vie publique, se retira dans la Charente-Inférieure, fut nommé par le gouvernement consulaire conseiller général du département (8 juin 1800), et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort.

RUAULT (ALEXANDRE-JEAN), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Louvigné (Ille-et-Vilaine) le 4 août 1745, mort vers 1793, était curé d'Yvetot à l'époque de la Révolution. Il adopta les idées nouvelles, prêta le serment civique, et fut élu, en 1791, député suppléant à l'Assemblée législative par le département de la Seine-Inférieure. Appelé, l'année suivante (9 septembre 1792), le 11^e sur 16, à la pluralité des voix, à faire partie de la Convention, pour le département de la Seine-Inférieure, il siégea à droite et vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détentation en disant : « Il me paraît bien étrange que l'on veuille suivre à la lettre le code pénal pour la condamnation, lors que l'on n'a suivi aucun des articles de la législation criminelle dans les formes de la procédure. Je vote pour la réclusion de Louis jusqu'à la paix, auquel temps il sera définitivement statué sur son sort. » Peu de temps après, Ruault devint membre du comité de sûreté générale, signa les protestations des 6 et 9 juin en faveur des Girondins, et fut du nombre des 73 députés arrêtés le 3 octobre. Rappelé à la Convention le 13 frimaire an III, il s'associa aux mesures de réaction prises par les vainqueurs de thermidor, fut envoyé en mission dans l'Hérault, et passa, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme ex-conventionnel. Après avoir siégé obscurément dans cette assemblée jusqu'au 20 mai 1797, il rentra dans la vie privée, et mourut peu après.

RUBAT (ANTIDE), député en 1791, né à Belley (Ain) en 1751, mort à Belley le 10 septembre 1803, avocat dans sa ville natale, devint, à la Révolution, juge au tribunal de district de Belley. Élu, le 31 août 1791, député de l'Ain à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 6, par 262 voix (349 votants), il siégea presque constamment dans la « Plaine », et vota avec elle. Il ne prit qu'une fois la parole pour appeler l'attention sur les préparatifs militaires de la Savoie. Élu ensuite accusateur public de l'Ain (25 vendémiaire an IV), il se rallia au 18 brumaire, devint substitut au tribunal d'appel de Lyon le 19 germinal an VIII, et juge au tribunal d'appel de Besançon l'année suivante. Il mourut dans l'exercice de ces fonctions deux ans après.

RUBAT (ERENNE), député à l'Assemblée législative de 1791 et au Conseil des Anciens, né le 5 mai 1752, mort à une date inconnue, fils de Jean-François Rubat, avocat en parlement, et de Marianna Martin, était homme de loi à Mâcon au moment de la Révolution. Nommé, en 1790, juge au tribunal de district de Mâcon, il fut élu, le 30 août 1791, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 6^e sur 11 (le procès-verbal n'indique ni le

nombre des voix obtenues ni celui des votants). Il prit place parmi les modérés et défendit La Fayette. Substitut de l'agent national près le district de Mâcon après la session, procureur général syndic près l'administration centrale du département, commissaire au Directoire exécutif (an III-an IV), il avait été candidat au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an V, et avait échoué avec 22 voix sur 357 votants. Il fut plus heureux le 22 germinal an VI, et devint député de Saône-et-Loire au Conseil des Anciens, par 215 voix (388 votants). Il ne prit la parole que pour soutenir la validité des élections de son département. Rallié au 18 brumaire, il devint successivement juge au tribunal d'appel de Dijon (16 prairial an VIII), et, le même jour, président du tribunal criminel de Saône-et-Loire. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), conseiller à la cour impériale de Dijon (6 avril 1811), il fut maintenu dans ses fonctions par la première Restauration; mais ayant été, pendant les Cent-Jours, l'un des signataires de l'adresse de cette cour à l'empereur, il fut destitué au retour de Gand et disparut de la vie publique.

RUBILLARD (ANSELME-MAURICE), député de 1876 à 1882, membre du Sénat, né à Laval (Mayenne) le 25 septembre 1826, ancien expert-géomètre au Mans, puis propriétaire et conseiller municipal, maire de cette ville en septembre 1870, révoqué au 24 mai 1873, renommé le 5 juin 1876, membre du conseil général de la Sarthe pour le 1^{er} canton du Mans (1871) et secrétaire de ce conseil, s'était présenté à la députation, le 8 février 1871, dans la Sarthe, où il avait échoué avec 23,361 voix, sur 84,400 votants. Il fut élu, le 29 février 1876, député de la 1^{re} circonscription du Mans, par 11,369 voix (19,036 votants, 24,493 inscrits), contre 6,192 à M. Bouriat et 1,161 à M. Clouff. Il prit place à la gauche républicaine et fut l'un des 363 députés qui, au 26 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 10,458 voix (20,048 votants, 24,436 inscrits), contre 9,545 à M. Bouriat, et, le 21 août 1881, par 10,615 voix (18,838 votants, 25,924 inscrits), contre 6,990 à M. Bouriat et 1,234 à M. Drouin, il continua de voter avec la majorité républicaine, et devint, le 8 janvier 1882, sénateur de la Sarthe, élu, le 2^e sur 3, par 248 voix (455 votants); il siégea à la gauche de la Chambre haute, vota l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (23 février 1889), sur le projet de loi Lisbonne et sur la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

RUDEL. — Voy. DUMIRAL.

RUDLER (FRANÇOIS-JOSEPH), député en 1791 et de 1830 à 1831, né à Guebwiller (Haut-Rhin) le 9 septembre 1757, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 13 novembre 1837, avocat avant la Révolution, devint, en 1791, membre du directoire du département du Haut-Rhin et procureur général syndic de ce département. Élu, le 3 septembre 1791, député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, le 4^e sur 7, par 306 voix sur 396 votants, il ne joua qu'un rôle effacé, bien que suppléant au comité de l'extraordinaire des finances, membre du conseil de surveillance et commissaire du gouvernement pour la fabrication des armes. Élu haut-juré du Haut-Rhin le 23 vendémiaire

no IV, puis commissaire de police du Directoire dans les quatre départements réunis en deçà du Rhin, il se rallia ensuite au 18 brumaire, fut nommé préfet du Finistère le 3 pluviôse an IX, membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), préfet de la Charente (28 mars 1805), chevalier de l'Empire le 28 janvier 1809 et baron le 14 février 1810; il avait été admis à la retraite comme préfet deux jours auparavant. Réélu député, le 3 juillet 1830, par le grand collège du Bas-Rhin avec 86 voix (117 votants, 153 inscrits), il se montra favorable à l'avènement de Louis-Philippe, mais ne se représenta pas aux élections de 1831.

RUPLER (JOSEPH-JEAN-MARTIN), représentant du peuple en 1818, né à Hussereu (Haut-Rhin) le 7 juin 1795, mort en 1871, entra très jeune dans l'armée, fit les dernières campagnes de l'Empire, et, capitaine après 1830, reçut en Algérie une grave blessure qui entraîna sa mise en non-activité, avec le grade de chef de bataillon, le 19 mai 1838. Il se retira alors à Hussereu, dont il devint maire et où il se livra à la viticulture. Bien qu'il n'eût été porté sur aucune liste de candidats, il fut élu, le 21 avril 1848, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 12, par 81,329 voix (64,408 votants). Il fit partie du comité de l'agriculture, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, et pour l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il quitta la vie politique.

RUELLE (ALBERT), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à la Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire) en 1751, mort à Chinon (Indre-et-Loire) le 31 janvier 1805, était juge au tribunal de Bourgueil en 1780. Il fut, en septembre 1791, choisi comme député suppléant du département d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, sous être appelé à y siéger, et devint président du tribunal de Bourgueil. Élu membre de la Convention pour le même département (6 septembre 1792), le 5^e sur 8, par 395 voix (438 votants), il vota la mort de Louis XVI, mais avec la restriction de Mailhe (l'appel au peuple), et ne s'opposa pas à une commutation de peine ou à une suspension de l'exécution du jugement. Secrétaire de la Convention en avril 1794, il fut, après la journée du 9 thermidor, au succès de laquelle il avait contribué, envoyé en mission dans l'Ouest, où son attitude lui valut les éloges des modérés et même des royalistes, comme Charette. Lorsque les premières suspensions d'armes avec les Vendéens eurent été réglées, Ruella fut réélu député d'Indre-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, par 138 voix (247 votants). Il devint secrétaire de l'assemblée, parut plusieurs fois à la tribune, fit différents rapports, entre autres sur les créanciers du ci-devant comté d'Avignon, et quitta l'assemblée en 1797. Nommé, le 12 floréal an VIII, sous-préfet de Chinon, il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort (1805).

RUELLO (PIERRE), député en 1789, né à Collinée (Côtes-du-Nord) le 26 février 1734, mort à Loudéac (Côtes-du-Nord) le 2 juillet 1805, entra dans les ordres, professa au col-

lège de Saint-Brieuc, et devint recteur de Loudéac. Élu, le 1^{er} avril 1789, député du clergé de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux États-Généraux, il fut des premiers de son ordre qui se réunirent au tiers, prêta le serment ecclésiastique le 31 décembre suivant, mais fit publier sa rétractation cinq jours après, dans le *Journal ecclésiastique*. Il revint à Loudéac, en avril 1791, et fut bientôt mis en demeure par le procureur-syndic du district de prêter le serment; sur son refus, il dut renoncer à ses fonctions; les catholiques orthodoxes prirent parti pour lui, et se soulevèrent; bien qu'absent, Ruella fut dénoncé à la Constituante comme fauteur des troubles (8 octobre), mais la clôture de la session mit fin à l'incident. L'abbé Ruella gagna l'Angleterre, où il se dévoua aux soins des prisonniers français. De retour à Loudéac au Concordat, il reprit ses fonctions sacerdotales, et mourut en portant des secours aux malades dans une épidémie.

RUET (GILBERT), député en 1791, né à une date inconnue, mort le 15 juin 1792, était administrateur de l'Allier, quand il fut élu, le 29 avril 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 5^e sur 8, par 177 voix (305 votants). Il ne s'y fit pas remarquer, fut membre du comité de l'examen des comptes, et mourut quelques mois avant la fin de la législature. Il fut remplacé par Favier, le 12 juillet 1792.

RUFFO DE BONNEVAL (SIXTE-LOUIS-CONSTANT), député en 1789, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1742, mort à Vienne (Autriche) le 1^{er} mars 1820, était chanoine à Paris, abbé et seigneur de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, quand il fut élu, le 30 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par la ville de Paris. Il siégea parmi les modérés, ne prit que deux fois la parole, pour dénoncer le *Journal de Paris* et demander le rappel à l'ordre de Robespierre, n'approuva pas la constitution civile et signa la protestation du 15 septembre contre les actes de la Constituante. Il émigra après la session, et mourut à l'étranger.

RUFFO DE LARIC (CLAUDE-MARIE, BARON), député en 1789, né à Grenoble (Isère) le 16 novembre 1746, mort à Saint-Denis (Seine) le 1^{er} octobre 1818, entra dans les ordres, devint conseiller clerc au parlement de Grenoble et, en février 1775, accompagna à Rome, comme conclaviste, le cardinal de Bernis. Nommé évêque de Saint-Flour le 29 août 1779 et sacré le 23 janvier suivant, il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Saint-Flour. Il se fit peu remarquer à la Constituante, fut membre et vice-président du comité des rapports, et alla deux fois, le 16 juillet 1789 et le 5 février 1790, en députation chez le roi. Après avoir refusé de prêter le serment civique, il émigra en Italie, donna, au Concordat, sa démission d'évêque de Saint-Flour, et rentra peu après en France. Chanoine de Saint-Denis, et l'un des 6 prélats chargés de l'administration de Sainte-Généviève, il fut créé baron de l'Empire le 15 juin 1808.

RÜHL (PHILIPPE-JACQUES), député en 1791, membre de la Convention, né à une date inconnue, mort par suicide à Paris le 30 mai 1795, était fils d'un ministre de l'Église luthérienne. Il exerça la même profession, puis fut chargé de l'éducation d'un jeune comte de Grumbach et rélogea pour le comte de Linange trois

mémoires en allemand et en latin, relatifs à la succession de la branche allemande des Leinigen-Dachsburg, à laquelle appartenait son protecteur. Nommé, en récompense de son zèle, conseiller aulique avec la direction des finances et de la chancellerie de ce petit Etat, il conserva cette situation jus qu'à la révolution de 1789, dont il embrassa avec ardeur les principes, vint alors en France, devint administrateur du Bas-Rhin, et fut élu, le 31 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 7^e sur 9, par 321 voix (611 votants). Rühl siégea à l'extrême gauche, s'éleva contre les intrigues du cardinal de Rohan, contre les rassemblements armés aux frontières du Rhin et contre les princes possédés en Alsace. Réélu, le 4 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 1^{er} sur 9, par 334 voix (588 votants), il prit place à la Montagne. Chargé du rapport concernant les pièces trouvées dans l'armoire de fer, il présenta une analyse impartiale et sobre des documents qu'il avait entre les mains. Lors du procès du roi, il était en mission dans la Moselle et le Bas-Rhin. Membre du comité de salut public et de celui de sûreté générale (1793), il devint, en 1791, président de la Convention. Le parti modéré lui reprocha vivement son ardeur à poursuivre à Strasbourg le maire Dietrich, ainsi que le caractère violent de certaines motions qu'il présenta à l'Assemblée, comme celle de brûler tous les châteaux à l'étranger et de démolir ceux qui restaient en France. Ce fut lui qui, étant en mission dans la Marne, brisa devant le peuple assemblé sur l'ancienno place Royale, à Reims, la sainte Ampoule (8 octobre 1793), et en envoya les morceaux à la Convention par la voie des messageries publiques, « enveloppés dans une chemise neuve et en mauvais état destiné pour les volontaires, prouvo du gaspillage des intendants ». Dévoué au parti jacobin, Rühl quitta le comité de sûreté générale après le 9 thermidor. Dans la journée du 1^{er} prairial, il harangua les révoltés et convertit en motion leur cri : « Du pain et la Constitution de 1793 ! » Décreté d'accusation le soir même comme fauteur ou complice de la rébellion, il fut mis en arrestation chez lui, et se tua d'un coup de poignard.

RUILLE (JEAN-GUILAUME LAPLANCHE, COMTE DE), député en 1789, né à Angers (Maine-et-Loire) le 1^{er} janvier 1739, exécuté à Angers le 2 janvier 1794, fut officier au régiment Royal-Infanterie. Membre, en 1788, de l'Assemblée préliminaire de la noblesse, il fut l'un des douze commissaires chargés de la rédaction des cahiers de l'ordre, et fut élu, le 12 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Anjou, avec 231 voix sur 451 votants. Partisan modéré des réformes, il se réunit cependant aux communes, fit partie du comité des finances, vota contre l'aliénation des biens du clergé, contre la création des assignats, pour le maintien d'une religion d'Etat, contre l'abolition des titres nobiliaires, et, le 31 mars 1791, fit un discours contre l'abandon de l'ancienno constitution de l'Etat; il s'associa aux protestations de la minorité en septembre suivant. Cependant il refusa d'émigrer et se retira à Angers. A l'approche des Vendéens, le 13 juin 1793, il fut nommé président du comité municipal provisoire, se rendit avec les habitants au-devant des insurgés auxquels il porta les clefs de la ville, et obtint d'eux qu'ils n'emmèneraient point les otages dont ils possédaient

les listes. Lorsque les généraux républicains rentrèrent dans Angers, M. de Ruillé fut arrêté comme complice des rebelles, et traduit, le 16 juillet, devant une commission militaire, qui, à la prière des habitants et des officiers municipaux, consentit à le remettre en liberté provisoire. Mais, dans les premiers jours de novembre, il fut de nouveau mis en arrestation avec toute sa famille, et enfermé au château d'Angers. Quand les Vendéens s'approchèrent une seconde fois de la ville, il fut transféré à Doné, de là à Saumur, puis ramené à Angers, après la retraite définitive de l'armée royale. Traduit, le 13 nivôse an II, devant la commission militaire, il fut condamné à mort et exécuté le même jour.

RUINART DE BRIMONT (FRANÇOIS-JEAN-IRÈSÉE, VICOMTE), député de 1816 à 1821, de 1824 à 1827 et en 1830, né à Reims (Marne) le 30 novembre 1779, mort à Reims le 6 janvier 1850, négociant dans sa ville natale et conseiller général, fut nommé, en 1813, président du collège électoral de son arrondissement. Elu, le 4 octobre 1816, député du grand collège de la Marne, par 89 voix (166 votants, 279 inscrits), il prit place à droite, fit adopter en 1818 un amendement à la loi de recrutement, amendement en vertu duquel les frères des écoles chrétiennes devaient être exemptés du service militaire, et vota toutes les lois d'exception. Ayant échoué, le 1^{er} octobre 1821, dans le 3^e arrondissement électoral de la Marne (Reims), avec 153 voix contre 308 à l'Élu, M. Jobert-Lucas, il fut nommé maire de Reims par Louis XVIII. Réélu député, dans ce dernier arrondissement, le 25 février 1824, par 242 voix (418 votants, 477 inscrits), contre 291 au député sortant, M. Jobert-Lucas, il demanda que les cérémonies du sacre de Charles X fussent faites avec les pompes anciennement usitées, donna sa démission de maire de Reims en 1827, et échoua, comme candidat à la députation, le 17 novembre suivant, avec 125 voix, contre 279 à l'Élu, M. Jobert-Lucas. Nommé gentilhomme de la chambre du roi, il fut encore réélu, le 19 juillet 1830, député du grand collège de la Marne par 117 voix (223 votants, 268 inscrits). Partisan des Bourbons, il refusa d'adhérer au gouvernement de Louis-Philippe, et donna sa démission par la lettre suivante :

« Paris, 12 août 1830,

« Monsieur le président,

« Nommé député dans des circonstances qui n'existent plus, je crois déroger à mon mandat, si je prenais part aux délibérations de la Chambre. Je vous prie de lui faire agréer ma démission.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« VICOMTE RUINART DE BRIMONT. »

Il fut remplacé, le 28 octobre 1830, par M. Leroy-Myon, et ne reparut plus dans les assemblées parlementaires.

RULLIÈRE (JOSEPH-MARCELLIN), pair de France, représentant en 1818 et en 1849 et ministre, né à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire) le 9 juin 1787, mort à Paris le 24 août 1863, « fils de sieur Eustache-Marcellin Rullière, procureur, et de Jeanne-Agnès Michel », fut admis en 1807 dans les vélites grenadiers de la garde, fut promu sous-lieutenant au 3^e tirailleurs (1809), se battit bravement en Prusse, en Pologne, en Allemagne, en Espagne, et revint à la grande armée avec le grade de chef

de bataillon. Prisonnier pendant la guerre de Russie, il ne put rentrer en France qu'en 1814, prit part à tous les engagements de la campagne de France, fut maintenu sur les cadres de l'armée par le gouvernement de la Restauration, et fut envoyé en Espagne (1823), puis nommé colonel du 35^e de ligne. Il participa ensuite à l'expédition de Morée (1828), qui lui valut le grade de colonel, puis à la prise d'Alger (1830), et devint, le 11 octobre 1832, maréchal de camp. Il se trouva, en cette qualité, au siège d'Anvers. Lieutenant général le 11 novembre 1837, il continua jusqu'en 1839 de guerroyer en Afrique, se montra dévoué à la monarchie de Louis-Philippe et fut élevé à la pairie le 19 mai 1845. La révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. Mais la mort de M. Charbonnel ayant déterminé une vacance dans la représentation de la Haute-Loire, le général Rullière se porta candidat à sa place, le 17 septembre 1848, et fut élu représentant à l'Assemblée Constituante, par 10,232 voix (21,914 votants, 13,900 inscrits), contre 6,103 à M. de Saint-Ferréol, démocrate-socialiste, et 4,324 à M. Charles Calenard de La Fayette. Il prit place à droite, et vota constamment avec les conservateurs, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Quand L.-N. Bonaparte prit possession de la présidence, le général Rullière fut chargé, dans son premier ministère, du portefeuille de la Guerre, qu'il garda du 29 décembre 1848 au 31 octobre 1849. Il fut le promoteur de la loi du 11 août 1849, qui releva de la retraite les officiers généraux et supérieurs, d'opinions monarchistes, admis d'office dans cette position par décret du gouvernement provisoire. Elu, le 8 juillet 1849, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, en remplacement du général Changarnier, qui avait opté pour la Somme, par 35,623 voix (53,700 votants, 110,791 inscrits), contre 17,612 à Dupont de l'Eure, le général Rullière suivit la même politique que précédemment, appuyant de son vote toutes les mesures de réaction qui obtinrent l'agrément de la majorité. Le 26 décembre 1851, il fut définitivement admis à la retraite. Il était grand officier de la Légion d'honneur.

RULLY (PATRICE-GABRIEL BERNARD DE MONTESUS, COMTE DE), député en 1789, et pair de France, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 10 août 1761, mort à Paris le 25 février 1831, entra fort jeune dans les armées du roi; il était colonel du régiment du Maine au moment de la Révolution. Elu, le 5 avril 1789, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Chalon-sur-Saône, il fut admis à siéger, le 10 novembre 1789, en remplacement de M. Bernard de Sassenay, démissionnaire. Il s'y fit peu remarquer et écrivit une lettre à l'Assemblée pour défendre la mémoire de son frère, tué en Corse dans une émeute. M. de Rully émigra en 1791, servit à l'armée de Condé, et fit, jusqu'en 1796, campagne contre la République. Nommé maréchal de camp en 1803 par le comte de Provence, et confirmé dans ce grade, le 12 septembre 1814, après le retour des Bourbons, il fut promu lieutenant-général le 1^{er} juillet 1815, et appelé à la Chambre des pairs le 17 août suivant. Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et quitta la Chambre haute à la révolution de 1830, pour ne pas prêter serment. Il avait été aide-de-camp et premier gentilhomme du duc de Bourbon.

RUMIGNY (MARIE-THÉOPHILE GUEILLY, VICOMTE DE), député de 1839 à 1831, né à Paris le 12 mars 1789, mort à Gagny (Seine-et-Oise) le 21 juin 1860, d'une famille originaire de Picardie, entra, dès l'âge de seize ans, à l'École de Fontainebleau et en sortit pour prendre part aux guerres du premier Empire. Il se signala à la bataille d'Iéna, et dans les campagnes de 1809 et de 1812 et fut nommé aide-de-camp du général Gérard. Après les combats de Nangis et de Montereau (1814) il fut promu colonel; la Restauration le mit en demi-solde. Rumigny accueillit avec enthousiasme Napoléon lors de son retour de l'île d'Elbe, fut attaché à l'état-major général et, le 16 juin 1815, se battit à Ligny. La seconde Restauration l'avait mis de nouveau en non-activité, lorsque le général Gérard le présenta au duc d'Orléans, qui, en 1818, le prit pour aide-de-camp, lui fit rendre son grade de colonel, et le fit nommer bientôt après général de brigade. Elu, le 29 octobre 1830, député du grand collège de la Somme, par 765 voix (1,188 votants, 1,820 inscrits), en remplacement de M. du Maisniel, démissionnaire, il siégea dans la majorité conservatrice et obtint sa réélection, le 5 juillet 1831, cette fois dans le 4^e collège de la Mayenne (extra-muros), par 189 voix (251 votants, 319 inscrits), contre 54 à M. de Vaucelle. Tout dévoué à la personne de Louis-Philippe, le général de Rumigny lutta plusieurs fois dans la rue contre le peuple insurgé, et se prononça systématiquement, à la Chambre, contre toute mesure désapprouvée par le roi. Le 21 juin 1840, il fut promu lieutenant-général. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée et l'obligea à quitter la France. Il accompagna la roi en Angleterre et fut mis à la retraite d'office le 8 juin 1848. De retour en France quelques années plus tard, il vécut jusqu'à sa mort dans une profonde obscurité. Grand officier de la Légion d'honneur (9 janvier 1833).

RUMIGNY (MARIE-HIPPOLYTE GUEILLY, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 7 septembre 1784, mort à Bruxelles (Belgique) le 14 février 1871, frère du précédent, entra en 1805 dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères, et remplit successivement, sous Louis-Philippe, les fonctions de ministre de France près la diète helvétique, et d'ambassadeur à Turin, puis à Bruxelles. Il siégea dans la Chambre des pairs, du 11 octobre 1832 jusqu'à la révolution de 1848, et soutint constamment de ses votes le gouvernement royal. Grand officier de la Légion d'honneur le 25 octobre 1835.

RUMILLET-CHARTIER (JOSEPH), député de 1835 à 1839, né à Champagnieux (Savoie) le 9 juillet 1833, distillateur au Puy, juge au tribunal de commerce de cette ville, conseiller municipal, et président du syndicat des distillateurs de la Haute-Loire, fut porté à la députation sur la liste républicaine de ce département le 4 octobre 1835, et élu, le 5^e et dernier, au second tour, par 35,316 voix (70,769 votants, 86,398 inscrits). Il prit place à gauche, soutint la politique des ministères républicains, vota l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839) et sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et se prononça pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne res-

trictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

RUPÉROU (OLIVIER, CHEVALIER), représentant aux Cent-Jours, député de 1815 à 1820, né à Châtelaudren (Côtes-du-Nord) le 25 juin 1763, mort à Paris le 28 avril 1813, fils d'un riche meunier, fit ses études à Saint-Brieuc et son droit à Rennes, fut reçu docteur en droit en 1786, et devint sénéchal de Guingamp. Partisan de la Révolution, il fut élu (1791) membre du directoire du département, et, en septembre de la même année, premier député suppléant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative, où il ne fut pas appelé à siéger. Lors du mouvement fédéraliste tenté par les Girondins en Normandie (juin 1793), il fut envoyé à Caen pour y prendre part, fut décrété d'arrestation par la Convention triomphante, réussit à se cacher, et ne reparut qu'après la chute de Robespierre. Membre du directoire de district de Saint-Brieuc, procureur général syndic des Côtes-du-Nord, il fut élu (vendémiaire an VII) juge au tribunal de Cassation, et y fut rappelé le 1^{er} floréal an VIII. Découronné de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), créé chevalier de l'Empire (26 avril 1808), il présida, en 1809, le collège électoral des Côtes-du-Nord, fut élu candidat au Sénat, sans y être admis par l'empereur, et, lors de la réorganisation des cours et tribunaux en 1811, prit le titre de conseiller à la cour de Cassation. Le 25 mai 1813, le grand collège des Côtes-du-Nord l'élut représentant à la Chambre dite des Cent-Jours, par 77 voix sur 150 votants et 253 inscrits. Réélu, le 22 août 1813, député du même collège par 219 voix sur 231 votants et 289 inscrits, il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, vit son mandat renouvelé, le 4 octobre 1816, par 116 voix sur 210 votants et 274 inscrits, et vota avec les libéraux contre les lois d'exception et contre la nouvelle loi électorale. De la série sortante en 1820, il ne se représenta plus, reprit ses fonctions judiciaires, et mourut à quatre-vingts ans, commandeur de la Légion d'honneur (1840).

RUPHY-MENTHON DE LORMAY (FRAN-

ÇOIS-LOUIS, CHEVALIER), député au Corps législatif en 1809, né à Annecy (Haute-Savoie) le 9 septembre 1795, mort à une date inconnue, fils de Spectacle-Jacques Rupy, avocat au Sénat et l'un des conseillers de ville, et de demoiselle Marie-Antoinette de Menthon de Lormay, était maître d'Annecy depuis 1801, quand il fut élu, le 2 mai 1809 par le Sénat conservateur, député du Mont-Blanc au Corps législatif; il y siégea jusqu'en 1813. Créé chevalier de l'Empire le 3 juillet 1813, il se rallia aux Bourbons, devint sous-préfet d'Annecy le 16 juillet 1816, et cessa ces fonctions lors que les traités de 1815 séparèrent la Savoie de la France.

RUTY (CHARLES-ÉTIENNE-FRANÇOIS, COMTE), pair de France, né à Besançon (Doubs) le 4 novembre 1774, mort à Paris le 21 avril 1828, entra à l'École de Châlons et en sortit comme officier d'artillerie. Il prit part en cette qualité aux campagnes de l'armée du Rhin. Capitaine à Hohenlinden, colonel après Friedland, général de brigade en Espagne, il inventa, en 1808, un obusier de campagne auquel on donna son nom. L'empereur le nomma baron de l'Empire le 11 août 1808, comte le 11 septembre 1813, et grand officier de la Légion d'honneur. Lieutenant général à la Restauration, il devint, en 1816, inspecteur d'artillerie, et, en 1817, directeur général des poudres et salpêtres. Nommé pair de France le 5 mars 1819, il siégea obscurément jus qu'à sa mort.

RUTY (ANATOLE-MARIE-THÉODORE, COMTE), pair de France, né à Paris le 25 février 1822, mort à Paris le 14 août 1893, fut admis à siéger à la Chambre des pairs, le 31 mars 1847, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé. Il y siégea à peine un an, la révolution de 1848 ayant mis fin à sa carrière politique.

RUYMBEKE. — Voy. VAN RUYMBEKE.

RUZÉ. — Voy. EFFIAT (COMTE D').

S

SABATHIER (PIERRE-LOUIS-ANDRÉ), député en 1791, né à une date inconnue, mort à Paris le 4 décembre 1820, exerçait à Sancerre la profession de notaire. Élu, le 31 août 1791, député du Cher à l'Assemblée législative, le 2^e sur 6, par 266 voix (269 votants), il opina avec la majorité réformatrice, et publia plusieurs ouvrages estimés sur l'économie politique et la statistique. Outre une *Adresse à l'Assemblée constituante sur les dépenses générales de l'Etat*, un *Tableau comparatif des dépenses et des contributions de la France et de l'Angleterre* (1805), des *Observations sur les dépenses et les recettes à venir de la France et sur les finances* (1814), il publia encore un traité des *Banques et de leur influence*, etc. Sabathier fut nommé préfet de la Nièvre le 12 ventôse an VIII, et fut « appelé à d'autres fonctions » en germinal an IX, sur la dénonciation de quelques fonctionnaires du département. Il protesta inutilement contre cette me-

sure, se fit délivrer des attestations par les notables de Nevers, et ne cessa de réclamer la réparation de cette injustice, notamment le 1^{er} avril 1814, le 30 juin suivant, et le 13 juillet 1815. Le 16 novembre 1820, sa femme demanda au gouvernement, comme veuve d'ancien préfet, un bureau de loterie, sans pouvoir l'obtenir.

SABATHIER (JEAN-CAMILLE-PIERRE-GERMAIN DENAZE), député de 1835 à 1839, né à Tlemcen (Algérie) le 10 mars 1851, étudia le droit, fut reçu avocat et s'inscrivit au barreau de Tlemcen en 1871. Juge de paix à Milah en 1876, juge au tribunal de Blidah en 1879, administrateur de la commune mixte de Fort-National en 1880, il fut chargé en 1884 du cours d'institutions berbères à l'École supérieure des lettres d'Alger (1884). Lors des élections législatives du 4 octobre 1885, M. Sabathier fut élu, au second tour, comme candidat

radical, député du département d'Oran, par 7,156 voix (8,871 votants, 18,349 inscrits, contre 5,192 à M. Dessoliers. Il siégea à la gauche radicale, prit part à un certain nombre de discussions concernant l'Algérie, les finances, l'organisation judiciaire, proposa (juin 1887) de limiter le droit de succession *ab intestat* au cinquième degré, se prononça *contre* les ministères Rouvier et Tirard, *pour* le cabinet Floquet, et vota, dans la dernière session, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. C'est sur son rapport que ces dernières poursuites furent votées, le 4 avril 1889, par 333 voix contre 199.

SABLIÈRES-LACONDAMINE (ANTOINE), député en 1791, né à Saint-Romans (Isère) le 1^{er} octobre 1724, mort à une date inconnue, exerçait la profession de médecin, et était maire de Saint-Romans, quand il fut élu, le 30 août 1791, député de l'Isère à l'Assemblée législative, le 3^e sur 9, à la pluralité des voix sur 458 votants. Il n'y joua qu'un rôle effacé, et fut membre du comité des assignats et monnaies. Il disparut de la scène politique après la session.

SABOURAUD (GASTON-AMBOISE), député de 1885 à 1889, né à la Châtaigneraie (Vendée) le 8 juin 1816, fit ses études au lycée de Nantes, son droit à Paris, fut reçu docteur en droit le 30 avril 1870, et se fit inscrire au barreau. Après la guerre, il s'occupa principalement d'agriculture, sans se désintéresser cependant de la politique. Candidat aux élections législatives du 6 octobre 1877, dans la 1^{re} circonscription de Fontenay-le-Comte (Vendée), il échoua avec 8,004 voix contre 8,665 à l'élu, M. Bienvenu, républicain; mais porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Vendée, il fut élu, le 6^e sur 7, par 51,655 voix (92,192 votants, 120,430 inscrits); il prit place à l'un des droites, combattit de ses votes la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et se prononça, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger. M. Sabouraud est gendre de M. Ernoul, ancien ministre de la Justice.

SABRAN (LOUIS-HECTOR-HONORÉ-MAXIME DE), député en 1789, né au château de Baudinard (Var) le 4 décembre 1739, mort en Pologne en 1811, entra dans les ordres et obtint plusieurs riches bénéfices par la protection d'un de ses oncles. Il était évêque-duc de Laon, second pair de France, et grand aumônier de la reine, quand il fut élu, le 22 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Vermandois. Il ne joua à l'Assemblée qu'un rôle peu en vue, s'opposa à l'admission des députés de la noblesse de Provence, protesta contre sa comparution à l'Assemblée et contre la réunion des ordres, et ne siégea ensuite que rarement et au côté droit. Il quitta la France après la session, et mourut en émigration.

SABRAN (ELZÉAR-LOUIS-ZOZIME, DUC DE), pair de France, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 3 janvier 1761, mort à Marseille le 22 janvier 1817, « fils de messire Jules César, marquis de Sabran, des comtes de Forcalquier et Darfan, et de dame Anne-Gabrielle de Brémont », suivit la carrière des armes; il était colonel à l'époque de la Révolution. Il élargit en 1791, servit à l'armée de Condé, reentra en France en 1814, et fut alors nommé maréchal de camp, et commandant de Neuf-Brisach. Après avoir suivi le roi à Gand pendant les Cent-Jours, il devint pair de France le 17 août 1815, commandant du département de la Haute-Garonne, puis de ceux de la Drôme et des Pyrénées-Orientales, et fut promu lieutenant-général le 30 juillet 1823. À la Chambre haute, il était absent lors du procès du maréchal Ney; il demanda qu'on exceptât de la dotation de la caisse d'amortissement les bois ecclésiastiques et ceux de l'ordre de Malte, et protesta contre l'impôt proposé sur les oliviers. Charles X le nomma duc à l'occasion de son sacre. Le duc de Sabran prêta serment à Louis-Philippe, continua de siéger à la Chambre des pairs, et fut mis à la retraite comme lieutenant-général, le 29 octobre 1841.

SACASE (JEAN-FRANÇOIS-ROSE-FABIEN), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1879, né à Saint-Béat (Haute-Garonne) le 19 janvier 1808, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 11 juillet 1881, entra en 1849 dans la magistrature, comme juge au tribunal civil de Bordeaux, devint conseiller à la cour d'Amiens (1850), puis à la cour de Toulouse (1852), et président de chambre à cette dernière cour le 15 janvier 1868. Conseiller général de Saint-Béat depuis 1855, et président de ce conseil, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 10, par 68,546 voix (122,845 votants, 145,655 inscrits). Il prit place au centre droit, se fit inscrire à la réunion des Réserveurs, présida le groupe Clerg, fut rapporteur du projet de loi contre l'Internationale, et du projet de loi sur le taux de l'intérêt de l'argent, membre de la commission des grâces et de la commission d'enquête sur la situation des classes ouvrières. Il vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Mis à la retraite le 22 juin 1875, avec le titre de président de chambre honoraire, il fut élu, le 30 janvier 1876, comme candidat bonapartiste, sénateur de la Haute-Garonne, par 568 voix (669 votants). Il prit place à droite et vota *pour* la dissolution demandée, le 23 juin 1877, par le ministère de Broglie. Il échoua ensuite, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 292 voix sur 671 votants. Membre de l'Académie des Jeux floraux, secrétaire perpétuel de l'Académie de législation de Toulouse, M. Sacase a publié: *De la folie considérée dans ses rapports avec la capacité civile* (1851), et d'intéressants mémoires sur *Le parlement de Toulouse*. Chevalier de la Légion d'honneur (1857).

SACY (ANTOINE-ISAAC SILVESTRE, BARON DE), député au Corps législatif en 1808, et pair de France, né à Paris le 22 septembre 1758, mort à Paris le 21 février 1838, second des trois fils de « maître Abraham-Jacques Sil-